

**Ville de VEIGNE
Rue de la Martinière
« La Martinière »**

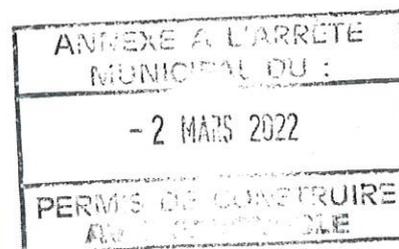
.....

**PERMIS D'AMENAGER
SAS NEGOCIM
« LA MARTINIÈRE »**

.....

NegOcim

.....



**CONVENTION DE REPRISE
DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS**

.....



Conformément à l'article R 442-8 du code de l'Urbanisme, il ne sera pas créé d'Association Syndicale car une convention entre le lotisseur et la Ville de VEIGNE et entre le lotisseur et la Communauté de Communes TOURAINE VALLEE DE L'INDRE pour les eaux usées et l'eau potable seront passées avant la délivrance du Permis d'Aménager.

Ces conventions prévoient entre autres le transfert dans le domaine public de la totalité des espaces et équipements communs une fois les travaux achevés.

Fait à TOURS,
Le 17 décembre 2021
Le Lotisseur,
SAS NEGOCIM

NEGOCIM SAS
Agence de TOURS
52, bd Héufloup
37000 TOURS
Tél. : 02.47.05.78.68
Fax : 02.47.05.68.62
Siren B 325 973 329